

60, rue Franklin, 93100 Montreuil Tél: 06 38 34 15 19 Mail: edlv.montreuil@free.fr Site internet: https://edlv.fr/

Fait à le

L'ÉCHIQUIER DE LA VILLE

Lieu et heures d'ouverture de la salle de jeu :

Centre Jean Lurçat, 5 place du Marché (Métro Croix de Chavaux)

Mardi et Vendredi : 18h30 - 22h Mercredi : 9h30 - 12h30 Samedi :13h30 - 18h30

Cours jeunes, cours adultes, cours féminins par niveau

Fiche d'adhésion Saison 2023-2024

	_	•		
INFORMATIONS SUR L'ADHÉRENT		S'agit-il d'une réinscription ? □ OUI □ NON		
Nom:		Prénom :		
Date de naissance :		Sexe :	\Box M	□F
Ecole :		Classe :		
Adresse :		•		
Tél Portable :		Tél domicile :		
Adresse de messagerie :				
Diffusion des informations	☐ PAR MAIL ☐ PAR COURRIER			
Etes-vous intéressé pour jouer dans une équipe ? □ OUI □ NON				
Catégorie de l'adhérent	Licence A (compét	e A (compétition) ou B (loisir) MONTANT DE LA COTISATIO		E LA COTISATION
Senior (2003 et avant) Junior (2004/2005) Cadet (2006/2007) Minime (2008/2009) Benjamin (2010/2011) Pupille (2012/2013) Poussin (2014/2015) Petit Poussin (2016 et après) MODE DE RÈGLEMENT Réduction AUTORISATION PARENTALI Je soussigné(e),	□ Espèces Réduction de 10 on de 10 Euros à p E POUR LES MINI	□ Virement 0 Euros pour une artir du 2 ^{ème} mem EURS	☐ Autres réinscription bre d'une même fan	2 €) facultatif : € ription : € le : € €
 autorise / n'autorise pas* mon enfant à participer aux activités du club durant la saison sportive. autorise / n'autorise pas* les responsables ou les salariés du club à le faire hospitaliser en cas d'urgence. autorise / n'autorise pas* mon enfant à être pris en photo dans le cadre de son activité "échecs". autorise / n'autorise pas* mon enfant à être transporté dans le véhicule personnel d'un des parents du club. autorise / n'autorise pas* mon enfant à rentrer seul après les cours. *barrer la mention inutile 				
ATTESTATION OU CERTIFICAT MÉDICAL POUR LES MAJEURS ET MINEURS				
Le certificat médical n'est plus obligatoire. La personne demandant une licence doit, de manière confidentielle, attester par écrit avoir répondu non à plusieurs questions d'ordre médical spécifiant qu'il n'a aucune contre-indication pour pratiquer les échecs. Si une des questions est positive, l'obtention d'un certificat médical est obligatoire. Ce certificat qui doit dater de moins de 6 mois déclare la personne apte à la pratique des Échecs en et hors compétition.				
			Signature du	représentant légal